



Boîte à Outils
MOBILITÉ
SUR LE PAYS
LOIRE NATURE



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie


PAYS LOIRE NATURE
COOPÉRATIVE

100 ans de l'Union Européenne
2009-2014
Le Centre-Val de Loire


LEADER

Centre-Val de Loire

QUELLE MOBILITÉ SUR LE PAYS LOIRE NATURE

EN QUELQUES CHIFFRES

LA MOBILITÉ, UNE PART NON NÉGLIGEABLE DU BUDGET



BUDGET MOBILITÉ / AN
10-30 %*
du revenu moyen annuel



12 800 KM
PARCOURS MOYEN / AN

* Variable en fonction du lieu de résidence de la personne



LA VOITURE, MODE DE TRANSPORT N°1

4 350 €
COÛT MOYEN / AN
POUR UNE VOITURE

70-90 %
DES ACTIFS TRAVAILLANT
SUR L'AGGLO DE TOURS
UTILISENT LEUR VOITURE



LES TRANSPORTS EN COMMUN PLÉBISCITÉS PAR LE PUBLIC SCOLAIRE

70 %
DES TRANSPORTS EN COMMUN
SONT UTILISÉS PAR LES
SCOLAIRES

1H
DURÉE MAX
D'UN TRAJET SCOLAIRE



LA PLACE DU TRANSPORT FERROVIAIRE

8
GARES

2
LIGNES FERROVIAIRES*

DE -10 À -30%
DE FRÉQUENTATION
suivant l'éloignement de Tours

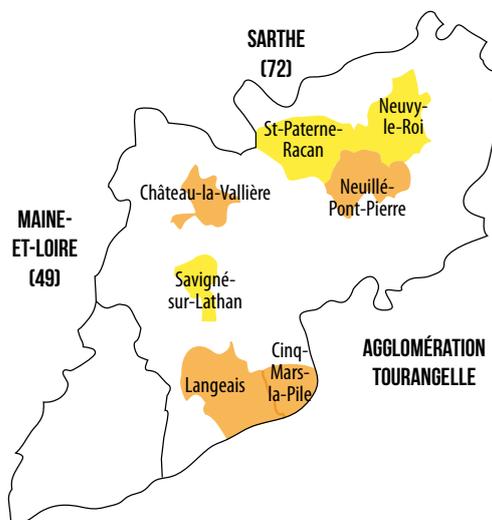
* Tours/Angers (Cinq-Mars-La-Pile, Langeais, Saint-Patrice, La Chapelle-sur-Loire, Port-Boulet) et Tours/Le Mans (Saint-Antoine-du-Rocher, Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Paterne-Racan)

VERS UN PROJET TERRITORIAL DE MOBILITÉ

En 2017, une étude sur la mobilité est conduite sur le territoire du Pays afin de connaître les pratiques de déplacements des habitants. Elle intègre :

- un état des lieux global issu du Plan Climat du Pays et d'enquêtes réalisées auprès des habitants et des communes du Pays.
- des diagnostics par communes,
- des préconisations ainsi qu'un programme d'actions.

L'objectif était alors de répondre aux besoins de la population et d'améliorer la circulation des habitants sur le territoire.



Cette plaquette a pour objectif de valoriser une partie des préconisations de l'atlas mobilité disponible auprès du Pays Loire Nature et de proposer une information pratique aux collectivités locales, organismes associatifs et sociaux afin de mettre en place des actions pérennes ou expérimentales sur le territoire.

LE DIAGNOSTIC MOBILITÉ DU PAYS LOIRE NATURE



Itinéraire doux à Neuvy-le-Roi

Analyse synthétique des constats et enjeux locaux

FACTEURS INTERNES

FACTEURS EXTERNES

	FACTEURS INTERNES	FACTEURS EXTERNES
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Infrastructures routières importantes et bonne desserte de l'ensemble des communes pour les voitures. ■ Maillage important des bus Fil Vert : couverture communale à 93 %. ■ Voies vertes et itinéraires doux aménagés dans les centres de quelques communes, plusieurs boucles à vélos et itinéraires de randonnées pédestres à vocation touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la multimodalité et l'intermodalité autour des modes de déplacements lourds (train+bus) et faire du rabattement pour diminuer les temps de parcours et redynamiser la fréquentation des TER. ■ Informer et organiser la mobilité pour améliorer la connaissance des déplacements de tout type de public (conseil en mobilité) avec une approche comportementale d'accompagnement pour, entre autres, faciliter l'usage des déplacements alternatifs (covoiturage, TAD, vélos,...). ■ Desservir les communes les plus éloignées. ■ Concevoir des projets d'aménagements doux où il y a des déplacements de courte distance recensés, développer des liens doux nord-sud du Pays et passer d'un usage touristique à quotidien/utilitaire.
NÉGATIF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Usage important de la voiture pour les déplacements domicile-travail. ■ Baisse de la fréquentation des TER, offre ferroviaire inégale selon les gares. ■ Temps d'accès en bus à Tours centre élevé (à peu près 50 min pour les communes les plus éloignées) ; le réseau Fil Vert répond à l'usage des scolaires essentiellement. ■ Manque de continuité territoriale entre les cheminements doux. ■ Un usage essentiellement touristique des boucles à vélo 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disparition de desserte ferroviaire. ■ Perte d'attractivité de certaines parties du territoire et disparition de services de proximité avec un risque d'accroissement des distances origine-destination (services). ■ Perte de lien social physique. ■ Risque croissant d'isoler les personnes dites « fragiles ». ■ Usage croissant de la voiture notamment pour les déplacements de courte distance.

Analyse réalisée entre août 2016 et février 2017 par le chargé de mission Mobilité.
Pour plus de détails, n'hésitez pas à demander l'Atlas Mobilité au Pays Loire Nature.



Station SNCF de Cinq-Mars-la-Pile

Des usages spécifiques par type de public



JEUNES

Motifs de déplacement

Études, loisirs, activités culturelles et sportives

Particularités

Matin et soir en semaine, mercredi, samedi et dimanche

Enjeu
Social



PERSONNES ÂGÉES

Motifs de déplacement

Commerces, marchés, services de santé, loisirs, cimetière

Particularités

Recherche de convivialité.

Besoin d'aide à la personne, besoin d'accompagnement.

Enjeu
Social



EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Motifs de déplacement

Zones d'emploi, pôle/point emploi, structure d'insertion, de conseil et d'accompagnement, centre de formation

Particularités

Mise en œuvre de tarification adaptée.

Facilitation de l'accès aux zones d'emploi et aux lieux de formation.

Peu de moyens financiers et peu mobiles.

Enjeu
Social et économique



TOURISTES

Motifs de déplacement

Très hétérogènes, sites touristiques

Particularités

Problématiques de flux importants lors d'événements culturels et visites.

Préservation de l'environnement.

Stationnement des camping-cars.

Enjeu

Économique et environnemental



PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Motifs de déplacement

Tous les motifs

Particularités

Difficulté dans les déplacements individuels qui rendent délicats, voire interdisent les trajets d'approche pour rejoindre un arrêt de transport collectif.

Besoins d'équipements spécifiques, d'aide à la personne et d'accompagnement.

Enjeu

Social



ACTIFS

Motifs de déplacement

Travail et tous motifs

Particularités

Variable pas forcément 8h-17h.

87 % de déplacement en voiture sur le Pays.

Enjeu

Économique et environnemental

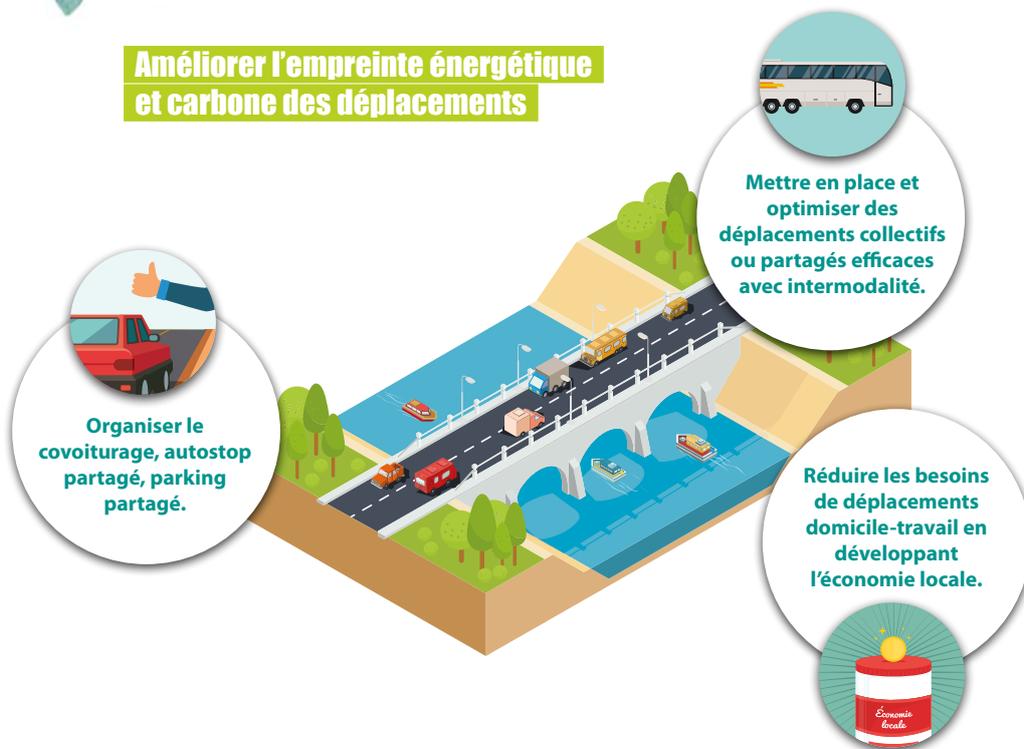
Ce tableau permet de distinguer différents groupes de personnes avec notamment des publics en difficulté d'accès à la motorisation individuelle (généralement les personnes âgées, les personnes en parcours d'insertion professionnelle, les jeunes et les personnes à mobilité réduite) qui sont dans une situation de mobilité subie dans le cas d'une non capacité d'accès à l'automobile et par manque de solutions alternatives à l'autosolisme.

À contrario, **les actifs et les touristes** sont généralement dans une mobilité voulue et moins contrainte dans leurs déplacements par un accès à l'automobile facilité. Cependant, on peut noter qu'une personne active et ayant un emploi peut subir sa mobilité autosoliste par manque d'une offre adaptée en solutions alternatives et selon son statut d'emploi.



LA MOBILITÉ DANS LE PLAN CLIMAT DU PAYS LOIRE NATURE

Améliorer l'empreinte énergétique et carbone des déplacements



ACTION N° 10 - RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES

Contexte

Avec 34 millions de déplacements par an sur le Pays, représentant plus de 350 millions de kilomètres, le transport de personnes représente 10 % des émissions de gaz à effet de serre et est essentiellement le fruit du transport automobile. Ces déplacements sont également à l'origine des principaux polluants de l'air sur le Pays. Cependant, compte tenu de la configuration du Pays, la voiture restera un mode majeur et indispensable de déplacement. Il convient donc de tenir compte de ce constat pour optimiser l'empreinte carbone dans l'utilisation des véhicules.

Objectifs

1. Réduire l'empreinte énergétique et carbone du Pays.
2. Soutenir les mutations en terme de mobilité.
3. Garantir une mobilité durable.
4. Réduire la pollution atmosphérique.

COVOITURAGE

Réaliser des parkings de covoiturage.

- Sites identifiés : route entre Château-la-Vallière/Tours et Neuillé-Pont-Pierre/Tours (D766)... en sollicitant un accompagnement du Conseil Départemental dans le cadre des CDDS (Contrats Départementaux de Développement solidaire).
- Étudier les besoins sur d'autres sites.
- Identifier des parkings stratégiques et réserver des places pour le covoiturage sur ces parkings.

ORGANISATION ET COMMUNICATION

- Création d'un espace web par communes (ou par CdC ou pour le Pays) sur le site du CD37.
- Faire connaître le site internet de covoiturage du CD37 par une communication grand public ainsi qu'une communication spécifique vers les collectivités.
- Mettre en place des panneaux d'information dans les entreprises pour faire connaître et développer le covoiturage.
- Mettre en place des totems de signalisation communs au département (financement possible CD dans le cadre du Schéma Départemental des Déplacements Doux (SDDD)).
- Systématiser dans les collectivités entreprises... les possibilités de déplacements à plusieurs (information des personnes invitées et organisation)...

VÉHICULES BAS CARBONE

- Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques via le programme SIEIL.
- Favoriser l'achat de véhicules propres.
- Mobilisation pour les écoles sur les modes de transport doux.



ACTION N° 11 - RÉDUIRE LES DISTANCES

Contexte

Sur le Pays, la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé (à 86 %). La distance moyenne des déplacements est de 8 kilomètres, mais le double (16 km), pour les déplacements domicile-travail. Le levier des kilomètres parcourus est essentiel pour réduire ces impacts : réduire le besoin même en déplacement permet d'éviter directement des émissions.

Objectifs

1. Réduire les besoins de mobilité pour réduire les empreintes énergétiques et carbone.
2. Garantir un niveau de service.
3. S'adapter aux nouvelles contraintes de mobilité.
4. Réduire la pollution atmosphérique.

AGIR SUR L'URBANISME POUR PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE

- Travailler sur les PLU en accord avec le SCoT et tenir compte du PCET dans ces documents
- Densifier le tissu urbain en milieu rural par le biais des documents d'urbanisme (SCoT, PLU)
- Centraliser les commerces et les services afin de développer les pôles urbains du Pays pour offrir services, emplois et logements en lien avec le SCoT
- Anticiper les espaces à réserver dans les PLU pour développer l'intermodalité et les modes doux
- Développer des aménagements suffisants pour favoriser la marche, le vélo dans les déplacements quotidiens (pistes cyclables, trottoirs...) dans les bourgs, villages, vers les gares...
- Repenser le rapport des bourgs principaux avec les communes satellites et notamment les relations avec les services : une réflexion à mener sur l'avenir des territoires ruraux, l'accès aux services, aux équipements, aux emplois, dans un projet de territoire équilibré et équitable...

RÉDUIRE LES DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL

- Développer l'économie et l'emploi local : mise en réseau offre-demande en partenariat avec l'agglomération permettant de lier les savoir-faire du Pays avec la demande de l'agglomération.
- Développer les communications haut débit pour accueillir les entreprises localement et mutualiser les équipements de certaines entreprises pour la visioconférence : définir les priorités des besoins et les financements avec les territoires intégrés au SDTAN (porté par le SM ouvert Touraine Cher Numérique).
- Mettre en place un espace dédié au télétravail à des agents, employés travaillant dans différentes structures. Cet espace central sur le Pays, serait bien desservi.
- Promouvoir la proximité de la formation sur le territoire (MFR, apprentissage, enseignement supérieur...) pour réduire les transports scolaires.

RÉDUIRE LES DISTANCES QUOTIDIENNES (SERVICES, ACHATS, LOISIRS...)

- Développer des services publics dans les villages, par visio-guichets et multi-guichets dans certains bourgs par exemple.
- Améliorer la connaissance du tissu artisanal/commerces (horaires, internet, guide).
- Développer, en partenariat avec les services de santé de l'Agglomération et au niveau départemental, le matériel à distance; mise en place d'un plan santé sur le Pays avec maillage du territoire.
- Disposer d'une dynamique « mobilité » mutualisée à l'échelle intercommunale.

ACTION N° 12 - PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

Contexte

Dans un contexte où l'essentiel des déplacements de personnes est lié à l'automobile, le développement d'une offre alternative crédible est un facteur indispensable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Les modes doux et les transports en commun, s'ils ne peuvent répondre à tous les déplacements sur le Pays Loire Nature, peuvent cependant constituer une réponse intéressante, profitant notamment des infrastructures existantes.

Objectifs

1. Réduire l'empreinte énergétique et carbone du Pays.
2. Soutenir les mutations en terme de mobilité.
3. Garantir une mobilité durable.

DÉPLACEMENTS À VÉLO

- Déployer une sensibilisation des entreprises et des collectivités permettant de valoriser les déplacements domicile-travail à vélo (remboursement kilométrique, prise en charge d'un entretien annuel du vélo...). Valoriser l'expérimentation réalisée par l'ADEME.
- Augmenter le nombre et la connexion des voies cyclables et valoriser d'anciennes voies ferrées exploitables pour des voies cyclables (plan vélo 2005 à développer).
- Accompagner la campagne de promotion de réalisation d'équipement ou la promotion des équipements existants : réaliser des connexions cyclables entre pôles d'emploi et pôles d'habitat, aménagement de parcs à vélos couverts.

PLANS DE DÉPLACEMENTS

- Promouvoir et aider à la réalisation de plans de déplacements entreprise et de plans de déplacements administration (incluant les collectivités) : faire la promotion des PDE/PDIE/PDA, aide à la réalisation (ingénierie), coordination.

MARCHE

- Mettre en place des « Carapattes » (pédibus) pour les déplacements domicile - école à pied.
- Sensibiliser les parents d'élèves : forte communication nécessaire.
- Soutenir la mise en place (infrastructure, communication, matériel...).

TRANSPORTS EN COMMUN

- Mettre en place des navettes (électriques) pour le rabattement vers les gares et le tram.
- Communiquer sur l'existence des parkings-relais de l'agglomération et des intérêts financiers et environnementaux issus de leur utilisation.
- Développer les transports à la demande : identifier les besoins, les possibilités de mise en œuvre et développer des lignes tests promotion des modes doux.
- Mettre en place une campagne de sensibilisation positive, par affichage, mettant en avant les avantages des modes doux : bienfait pour la santé, gain financier, meilleure qualité de l'air...



(SE) MOBILISER POUR LA MOBILITÉ

« Penser collectivement la mobilité pour structurer des solutions efficaces et adaptées. »

C'est quoi ?

La mobilité est un sujet touchant notre quotidien tout comme l'alimentation. Pourtant nous sommes peu à l'envisager d'un point de vue global ; ce qui nous importe, c'est de nous déplacer d'un point A à un point B sans difficulté. Mais cela ne s'avère pas toujours si simple, notamment lorsque l'on habite en zone rurale où les transports publics se font rares.

Pour élaborer des solutions, la sensibilisation et la concertation peuvent être un recours. On vous propose des idées pour parler mobilité avec les habitants.

Pour qui ?

À destination du grand public pour travailler sur le changement d'habitude et la recherche de solutions concertées.

Pourquoi ?

1. Pour faire connaître les enjeux et problématiques liés à la mobilité.
2. Pour agir durablement sur le changement de pratique en impliquant les habitants.
3. Pour répondre aux besoins de mobilité des habitants.
4. Pour répondre à l'urgence climatique.

Comment faire ?

- Lancer une dynamique de concertation citoyenne à l'exemple du pays de Saint Omer : mobilites-pays-sainto.participons.net



- Faire des sondages citoyens auprès des habitants sur des dispositifs avant leur mise en place pour récolter l'adhésion et les suggestions des usagers. Comme, par exemple, sur l'implantation d'aires de covoiturage ou sur l'achat de vélo électrique, ou encore sur l'identification de cheminement vélo.

- Mettre en place des bornes mobilité en libre-service sur chaque commune pour informer sur les modes de transports disponibles et/ou avoir un relais d'information dans chaque secrétariat de mairie et MSAP (Maison de Service Au Public).

- Profiter des événements sur le territoire pour sensibiliser le public et leur proposer de tester des modes de transports collectifs comme sur le festival Kampagnarts : www.kampagnarts.fr/pratique

- Mettre en place des animations mobilité avec des associations telles que :
 - Wimoov : www.wimoov.org/plateforme-centre-val-de-loire
 - Mobilité Emploi 37 : mobdemploi37.fr

Qui porte et comment ? Exemples

- Les actions peuvent être menées par les communes, les communautés de communes, les associations ou les organismes sociaux en fonction des publics ciblés.
- Des ressources humaines pour animer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation sont souvent nécessaires.
- Des moyens de communication peuvent être développés pour sensibiliser les habitants.

RÉINVENTER LE TRANSPORT RURAL

C'est quoi ?

Sur le territoire, les transports collectifs sont avant tout pensés et mis en oeuvre pour un public scolaire. Pour illustrer, un chiffre : 70 % des usagers des bus sont des scolaires.

Ainsi, il faut réinventer les modes de transport collectif dans nos zones rurales pour qu'ils soient adaptés à tous.

Pour cela, il est nécessaire de combiner les offres, d'imaginer de nouveaux services et d'organiser des parcours en passant facilement d'un mode de transport à un autre.

Cela s'appelle de l'**intermodalité**.

Pour qui ?

Cette action s'adresse à tous les habitants du territoire.

Pourquoi ?

1. Offrir une meilleure accessibilité aux services et aux grandes villes en périphérie du territoire (Tours, Chinon, Saumur, Château-du-Loir...) ; cela nécessite une coordination interrégionale Pays de la Loire / Centre Val de Loire.

2. Optimiser les déplacements des habitants.

3. Améliorer la fréquentation des gares et donc encourager les rabattements en mettant en place des circuits vélos, navettes relais, covoiturage...

Comment faire ?



- Organiser le rabattement vers les gares et augmenter le nombre de trains, exemple :
 - des gares de Langeais et Cinq-Mars-la-Pile avec l'aménagement d'une voie cyclable ;
 - de Port-boulet avec la mise place d'une navette.

Et à développer pour la ligne Tours-Le Mans.

- Pérenniser des initiatives saisonnières comme la navette d'été sur le canton de Saint-Paterne-Racan (boucle sur 10 communes).
- Développer des parkings relais comme à Saint-Roch.
- Aménager des cheminements doux pour des distances de moins de 3 km.
- Interroger la population sur leur trajet régulier et imaginer des alternatives collectives.

Qui porte et comment ? Exemples

La communauté de communes ou des regroupements de communes selon la zone touchée.

- Des ressources humaines pour mener des réflexions sur les aménagements, puis les réaliser.
- De l'investissement pour les aménagements.
- Du fonctionnement sur des services collectifs comme des navettes.

“ Pour prendre de nouvelles habitudes de transport, les habitants ont besoin de nouveaux services plus efficaces. ”



LE COVOITURAGE : MOINS SEUL EN VOITURE

Une solution pour se déplacer et une opportunité pour créer de la solidarité entre les habitants.

C'est quoi ?

Le covoiturage permet au conducteur d'optimiser l'usage de sa voiture en véhiculant un passager. Le covoiturage se pratique notamment sur des trajets réguliers de courte ou moyenne distance.

Pour qui ?

Pour les personnes qui ont besoin de se faire véhiculer et pour les conducteurs qui souhaitent partager leur véhicule. Pour prendre contact avec des utilisateurs et inscrire leur trajet, le passager et le conducteur peuvent utiliser une plateforme numérique ou une mise en relation physique.

Pourquoi ?

Sur le Pays, la part des déplacements en voiture pour se rendre au travail depuis son domicile est de 87 %.

**Et parmi ces automobilistes :
90 % voyagent seuls.**

L'objectif est de :

1. Diminuer le nombre de voitures.
2. Optimiser les déplacements et faire des économies pour les usagers.
3. Rendre possible le déplacement des personnes qui ne possèdent ni permis de conduire, ni voiture.
4. Diminuer l'impact écologique des déplacements.



Comment faire ?

S'appuyer sur des exemples inspirants comme celui de cette start up : www.ecov.fr/21/covoit ou encore essayer des projets locaux innovants comme « Mobil'Age », un service de transport solidaire pour la mobilité des personnes âgées sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles-Pays de Racan.

Utiliser la plateforme départementale : covoiturons-en-touraine.com

Qui porte et comment ? Exemples

La collectivité est à l'initiative du dispositif. Elle met en place les aires de covoiturage de proximité en lien avec les habitants usagers, notamment en rendant officiel des aires de covoiturage sauvages.

- De l'investissement pour l'aménagement du parking et de l'équipement (éclairage, abri, signalisation).
- De la communication à destination des usagers.
- Intérêt pour les entreprises qui économisent des coûts de travaux de voirie de parking.



L'AUTOSTOP OUI... MAIS ORGANISÉ !



C'est quoi ?

L'autostop peut être un mode de transport sûr et efficace s'il est encadré. C'est possible grâce au réseau REZO POUCE qui propose depuis 2010 une application de mise en relation conducteur/passager et accompagne la collectivité à tisser un réseau d'arrêts sur le pouce cohérent sur son territoire.

Pour qui ?

Le passager reçoit un kit comprenant une carte avec les arrêts pouce et un modèle de fiche destination à arborer une fois en place sur l'arrêt pouce.

Le conducteur reçoit un kit comprenant un autocollant à placer sur son véhicule. Lors de ses déplacements :

- soit le conducteur consulte en amont l'application ;
- soit il s'arrête spontanément lors de son passage devant un arrêt pouce matérialisé par un panneau.

Pourquoi ?

1. Diminuer le nombre de voitures sur les routes : 87 % des déplacements sur le territoire se font en voiture individuelle.
2. Rendre possible le déplacement des personnes qui ne possèdent ni permis de conduire, ni voiture.
3. Diminuer l'impact écologique de nos déplacements.

« L'autostop organisé : une solution citoyenne de proximité flexible, conviviale, écologique et économique »

Comment faire ?



- Pour en savoir plus :

découvrez le réseau REZO POUCE :
www.rezopouce.fr

Voir les vidéos de présentation :
www.youtube.com/channel/UC5FPfYiezdCZtkw40RaZ8oA

Qui porte et comment ? Exemples

La communauté de communes ou un regroupement de communes peut être à l'initiative du dispositif. Ils bénéficient de l'accompagnement de REZO POUCE. C'est la collectivité qui met en place la signalisation nécessaire et qui communique sur le dispositif.

- Des coûts de fonctionnement avec un abonnement.
- Un coût pour l'accompagnement de la première année qui comprend :
 - de la formation (identification des arrêts, la communication sur le dispositif, la récupération des données du territoire) ;
 - de la mise à disposition d'outils (site internet, application mobile, documents de communication).
- De l'investissement pour des panneaux et l'aménagement des arrêts pouce intra muros.
- De la communication et de l'animation pour faire participer les usagers.



POUR UN USAGE QUOTIDIEN ET UTILITAIRE DU VÉLO

“ Le mode de déplacement éco-mobile qui fonctionne, s'il répond à des critères de sécurité et d'efficacité. ”

Sentier aménagé

C'est quoi ?

Le vélo est un vrai atout touristique sur notre territoire. Avec ses nombreuses boucles touristiques, les personnes de passage peuvent découvrir la beauté de nos paysages et de notre patrimoine. Mais paradoxalement, la pratique quotidienne du vélo est peu encouragée et facilitée. Ainsi, les habitants vivant sur le territoire utilisent peu ce mode de transport pour un usage utilitaire comme aller faire ses courses, se rendre au travail... Afin de favoriser l'usage quotidien du vélo, des aménagements sécurisants sont à faire et de nouveaux chemins plus adaptés sont à penser.

Pour qui ?

Cette action est à destination des habitants pour les encourager à privilégier le vélo comme mode de transport régulier.

Pourquoi ?

1. Pour faciliter l'usage du vélo au quotidien notamment pour les jeunes.
2. Pour agir durablement sur le changement de pratique en impliquant les habitants.
3. Pour que les aménagements vélo servent aux habitants et pas uniquement aux touristes.

Comment faire ?

- Organiser une campagne pour rechercher et identifier les cheminements malins.
- Sécuriser les trajets plébiscités par les habitants.
- Communiquer sur un usage utilitaire et pas uniquement touristique des pistes cyclables. (exemple de la piste cyclable Langeais / Cinq-Mars-la-Pile à vocation utilitaire).
- Acquérir des vélos électriques à faire essayer et à proposer à la location aux habitants :
 - à l'exemple du dispositif Velociti à Tours (location) : www.filbleu.fr/reseau-fil-bleu/services-fil-bleu/velociti
 - ou de la structure d'insertion mobilité 37 (achat de vélo électrique) : mobdemploi37.fr
- Donner des arguments d'usage du Vélo à Assistance Électrique qui permet de se déplacer plus loin qu'un vélo classique.



Qui porte et comment ? Exemples

Actions portées par les communes, les communautés de communes ou une association.

- Des ressources humaines pour animer et mettre en œuvre les actions de consultation.
- Des outils de communication sur les pistes cyclables (panneaux incitatifs à l'usage utilitaire).
- De l'investissement dans l'achat de vélos électriques.

UN BUS À PIED OU À VÉLO POUR NOS ENFANTS

C'est quoi ?

Chaque matin, la danse des voitures devant les établissements scolaires cause de nombreux désagréments : risques d'accidents, nuisances sonores et pollution. Pourtant, la plupart du temps, la distance entre le domicile et l'école est courte. Alors même qu'il est recommandé pour des trajets de moins de 1,5 km de les faire à pied et pour des trajets jusqu'à 3 km de les faire à vélo, à la condition bien sûr que les enfants soient accompagnés et que le trajet soit sécurisé (signalisation) avec des aménagements adaptés (trottoirs ou voies cyclables). Avec le système de pédibus ou vélobus, les enfants se rendent à l'école à pied ou en vélo, en groupe encadré par des adultes. Ils suivent un trajet déterminé, avec des arrêts et des horaires de passage fixes.

Pour qui ?

Le pédibus ou vélobus est à destination des familles avec des enfants entre 3 et 10 ans qui sont scolarisés en maternelle et en élémentaire.

Pourquoi ?

1. Pour limiter les voitures aux abords des écoles.
2. Pour garantir une sécurité de cheminement sur les trajets domicile-école.
3. Pour décongestionner les centre-bourgs aux heures d'entrée et de sortie des écoles.
4. Pour limiter la pollution.
5. Pour faire de l'exercice.



Comment faire ?

- Des expériences mises en œuvre sur des territoires proches peuvent être reprises : www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/nos-actions/la-mobilite/pedivelobus



- Des nouveaux outils existent pour faciliter les mises en contact des familles : www.petitbus.com

- Des exemples venus d'ailleurs : www.mobidule.org/carapattes_caracycles_pedibus_velobus_7.php

Qui porte et comment ? Exemples

Ce dispositif peut être encouragé par les communes avec un accompagnement au démarrage des familles ou d'une association de parents, mais la mise en œuvre se fait par les familles elles-mêmes.

Insister sur la nécessité d'un suivi continu donc du relais d'organisation entre les familles.

- Des ressources humaines pour accompagner les familles dans la mise en place de cette démarche et des parents ou personnes bénévoles pour assurer la sécurité des enfants – il est important d'instaurer un suivi continu entre les familles (relais d'organisation) pour permettre l'existence de cette démarche sur le long terme.
- Des outils de communication sur le dispositif.
- Du matériel de base : chasuble...



“ Apprendre à nos enfants à se déplacer simplement et à acquérir les règles de sécurité ”



LA MOBILITÉ N'EST PAS TOUJOURS OBLIGATOIRE

« Limiter les déplacements pour redynamiser les secteurs ruraux. »

C'est quoi ?

Se déplacer n'est pas toujours la solution la plus logique. En effet, ce sont parfois 10 personnes vivant sur le territoire qui se déplacent vers Tours pour voir une même personne. Comme certains services ont désertés les zones rurales, les habitants sont contraints à se rendre plus régulièrement et plus souvent en ville. Une solution serait de relocaliser des services. C'est le cas avec les maisons de services au public ou de service à la personne, les maisons de santé ou les maisons de solidarité. Toutefois sur le volet de l'emploi, nombreuses sont les personnes qui, quotidiennement, font le trajet pour se rendre dans des bureaux en ville. Pourtant, il est possible de relocaliser l'emploi en proposant des nouveaux espaces de travail partagés.

Pour qui ?

Les habitants qui aspirent à travailler et à vivre sur leur territoire de résidence.

Pourquoi ?

1. Répondre aux besoins des ruraux de réduire leurs déplacements pour des actes quotidiens.
2. Améliorer le dynamisme et l'attractivité économique du territoire.
3. Permettre aux plus grands nombres de bénéficier d'infrastructures de services partagés.



Comment faire ?

- Créer des espaces de coworking sur le Pays dans des lieux accessibles au plus grand nombre : soit au sein de maisons de services déjà existantes, soit en créant de nouveaux tiers lieux afin de mailler le territoire.
- Développer le travail à distance grâce au déploiement de réseau numérique de qualité.
- S'appuyer sur des exemples :

• un exemple inspirant en région :

village.mutinerie.org



• un exemple de proximité :

wellcomwork.fr



Qui porte et comment ? Exemples

Les communautés de communes qui ont la compétence économique en lien avec les communes qui peuvent identifier les besoins des habitants.

- De la mise à disposition de locaux.
- De l'investissement pour l'aménagement et le mobilier.
- De la communication sur ces nouveaux lieux et les services qu'ils proposent.

LES OUTILS DU PAYS LOIRE NATURE POUR VOUS ACCOMPAGNER

La mobilité dans le Contrat Régional de Solidarité Territorial :

MODULE 30 - MAILLAGE URBAIN ET RURAL. MOBILITÉ/VÉLO UTILITAIRE

Objectifs

- Structurer une offre de réseaux de déplacement de proximité à vélo pour constituer une alternative à l'utilisation de la voiture, notamment dans les pôles de centralités.
- Favoriser le développement d'un usage régulier du vélo dans les déplacements quotidiens en accompagnant l'offre de services
- Réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements utilitaires et augmenter la part modale du vélo parmi les différents modes de déplacements.

Dépenses éligibles

Études d'opportunité/faisabilité, aménagements cyclables en site propre, mobilier, signalétique, équipements pour stationnement, acquisition de vélos, développement de services, communication,...

MODULE 30A - MAILLAGE URBAIN ET RURAL. MOBILITÉ/ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DE TRANSPORTS DOUX MUTUALISÉS, PARTAGÉS,...

Objectifs

- Analyser les besoins de mobilité. Favoriser les transports doux, l'intermodalité et la solidarité entre l'agglomération et le Pays.
- Favoriser les transports doux vers les lieux stratégiques dans les bourgs.
- Sensibiliser la population et développer des initiatives citoyennes.

Dépenses éligibles

- Subvention investissement, aide au montage de projet.
- Mobilisation de l'enveloppe régionale A VOS ID, Ademe, Leader possible.

Une thématique transverse intégrée dans les 5 axes de la stratégie de développement économique



La mobilité dans le programme européen LEADER du Pays Loire Nature

FICHE ACTION 4 - DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICE CITOYENNE ET DURABLE

Accessibilité des services

- Développement d'organisations et de modes de transports nouveaux autre que le « tout automobile » (numérique, covoiturage intergénérationnel, intermodalité, question de la mobilité des jeunes, des demandeurs d'emploi, ou d'un public cible, dispositifs incitatifs lors de manifestations culturelles et de loisirs...) : enquête, étude sur les déplacements, création de pôles de covoiturage, accompagnement à l'animation, information pédagogique relatives aux changements de pratiques, ...
- Facilitation de l'accès aux commerces et aux services dans les bourgs (plan de redynamisation établi avec les acteurs publics et privés) : cheminements doux entre parkings/commerces/services et centre-bourg/gare ; organisation de nouveaux services par la mobilité.
- Développement de services itinérants ou à domicile.



CONTACTS



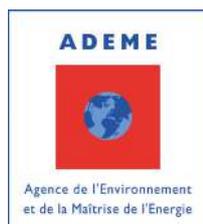
PAYS LOIRE NATURE

Le Pays Loire Nature Touraine a pour mission de susciter des réponses appropriées à des situations locales différenciées et d'assurer un aménagement équilibré du territoire à travers différents outils de concertation (Agenda 21, Plan Climat, Plan local de santé, SCoT,...). Il soutient les dynamiques, les projets des collectivités et des acteurs privés à travers l'animation de son Contrat Régional de Solidarité Territoriale, d'A VOS ID, du programme européen Leader et tout appel à projets.

Syndicat mixte du Pays Loire Nature Touraine

1 rue de Serpentine - 37340 Ambillou - Tél. 02 47 55 92 00

www.paysloirenature.fr |  [paysloirenature](https://www.facebook.com/paysloirenature)



ADEME CENTRE-VAL DE LOIRE

La Direction régionale de l'ADEME Centre-Val de Loire a pour objectif de favoriser le développement et l'accès à la mobilité durable, en accompagnant les projets exemplaires et innovants :

- Démarche intégrée favorisant la mobilité durable pour les entreprises, établissements scolaires, collectivités et administrations.
- Mise en place de services à la mobilité : centrale de mobilité, accompagnement personnalisé à la mobilité, maison du vélo, informations voyageurs, alternatives à la mobilité (télétravail, visioconférence...), auto partage... ;
- Développement et promotion des modes actifs (vélos, marche...) et toutes les alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage...).

Consulter le site Internet

www.centre.ademe.fr/domaines-dintervention/transports/contexte

Présentation de l'ADEME en vidéo

www.centre.ademe.fr/domaines-dintervention/transports/action-regionale

Les partenaires financiers et techniques pour aller plus loin



RÉGION CENTRE

www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/transport.html



CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

www.touraine.fr/votre-conseil-departemental/missions/mobilites.html





MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Consulter le site national

www.maisondeservicesaupublic.fr

MSAP Château-la-Vallière

21 Avenue du Général Leclerc
37330 Château-la-Vallière
T. 02 47 24 25 22
msapchateaulavalliere@cctoval.fr

MSAP Langeais

7 Place du 14 juillet
37130 Langeais
T. 02 47 96 90 89
msaplangeais@cctoval.fr

MSAP Neuillé-Pont-Pierre

18 avenue du Général de Gaulle
37360 Neuillé-Pont-Pierre
msap.neuille-pont-pierre@laposte.fr

MSAP Bourgueil

12 ter avenue Saint Nicolas
37140 Bourgueil
T. 02 47 98 23 23
msapbourgueil@cctoval.fr



WIMOOV

La plateforme Wimoov est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de solutions de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. De par son implantation locale et sa modularité, elle joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

www.wimoov.org/plateforme-centre-val-de-loire



MOBILITÉ EMPLOI 37

Comment accéder à l'emploi quand on n'a ni voiture ni permis, ou qu'on a du mal à s'orienter dans les transports en commun ? D'une auto-école sociale à un annuaire de l'ensemble des moyens de transport disponibles, en passant par un taxi social ou du covoiturage, Mobilité 37 développe depuis dix ans une série de services pour remédier aux problèmes de déplacements. Elle assure aussi un service de location de voitures pour ceux qui viennent d'obtenir un emploi après une longue période d'inactivité et qui n'ont pas encore les moyens de s'acheter un véhicule personnel.



